

Compte-rendu du Comité Exécutif de la CES en présentiel 24 et 25 juin 2024

Ont participé pour la FERPA : Hubert SCHWIND, Président de la FERPA ; Agostino SICILIANO, Secrétaire Général de la FERPA ; Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial de la FERPA, qui a aussi assuré la prise de notes.

Le **Président de la CES**, **Wolfgang KATZIAN**, ouvre la réunion en faisant procéder à l'**adoption** de l'ordre du jour, des procès-verbaux des dernières réunions statutaires (Comité Exécutif du 26-27 mars 2024, Comités de Directions des 26 mars et 28 mai 2024), des modifications au sein des organes statutaires et de l'affiliation du GTUC (Géorgie) comme organisation membre de la CES. Tous ces documents sont adoptés à l'unanimité.

La parole à **Esther LYNCH**, **Secrétaire Générale de la CES**, pour ouvrir le débat sur « **Une politique industrielle pour des emplois de qualité** », décliné en **trois documents** :

- Le premier est un document de discussion, intitulé « **Discussion stratégique sur la politique industrielle pour des emplois de qualité** ».
- Le second est un projet de Résolution, intitulé « **Un cadre politique et une directive sur la transition juste pour anticiper et gérer le changement** »
- Le troisième est également un projet de Résolution intitulé « **Politique commerciale et industrielle** »

Esther Lynch introduit tout d'abord le premier document intitulé « **Discussion stratégique sur la politique industrielle pour des emplois de qualité** ». Elle précise que l'objectif de cette discussion stratégique est d'échanger sur les expériences et les priorités des syndicats en matière de politique industrielle pour des emplois de qualité et de mieux définir les objectifs de la CES pour une politique industrielle forte en Europe avec des investissements publics et privés significatifs et efficace qui soutiennent des emplois de qualité et le progrès social. Pour cela, il faut trouver un bon dosage politique, en assurant un ensemble cohérent de politiques macroéconomiques, commerciales, d'investissements, intersectorielles et sectorielles, de marché du travail et financières. Mais pour la CES, l'Europe ce n'est pas seulement l'UE. Il faut une bonne combinaison de politiques au niveau de l'UE mais aussi au niveau national et régional et dans toute l'Europe. Il faut une politique industrielle dans l'ensemble des secteurs, et pas uniquement l'industrie manufacturière et qui soit favorable à toutes les transitions et pas uniquement à la transition écologique. On attend également que l'Etat et les pouvoirs publics jouent un rôle de premier plan et ne pas laisser le marché à lui seul mener une politique industrielle. Les partenaires sociaux doivent être également totalement impliqués. Le Comité Exécutif a également entendu **László Andor**, actuellement Secrétaire Général de la Fondation Européenne d'Etudes Progressistes (FEPS), qui a été Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion entre 2010 et 2014 et qui a été invité à venir s'exprimer sur ce sujet. Il a notamment insisté sur le fait que le modèle commercial européen devait aussi être réformé pour pérenniser l'économie européenne. L'Europe n'est pas en déficit, car on a des excédents commerciaux colossaux. Mais, à la différence des USA, par exemple, en Europe on n'a ni la doctrine, ni les outils pour être interventionnistes. Il faut aussi investir dans le bien-être pour éviter que les gens qui travaillent ne meurent trop tôt.

Dans le **débat** qui suit l'ensemble des organisations qui interviennent estiment que le document leur convient. Toutefois plusieurs précisions sont apportées dans le débat. Plusieurs reviennent sur la notion de compétitivité en indiquant qu'elle n'est plus seulement salariale, mais dans la concurrence : il faut développer les compétences pour renforcer la compétitivité européenne. De plus la compétitivité européenne doit reposer aussi sur une bonne compétitivité sociale. Il y a certes la liberté de circulation mais il y a aussi le droit de rester. Il faut mettre l'accent pour « garder tout le monde à bord ». Il n'y a pas que la « durabilité verte », mais il y a aussi, la « durabilité sociale » Le Pacte Vert est vital, car, il y aura des licenciements à cause du manque d'eau. Un appel est aussi lancé pour plus d'autonomie Mais quand on parle de politique énergétique, il faut s'en faire une idée précise. Les aides d'Etat peuvent être utiles, mais la concurrence doit être équitable. Il est également relevé que la politique industrielle n'est pas habilitée au secteur manufacturier. Il faut s'intéresser aux différents secteurs industriels pour arriver à une politique industrielle saine. Il faut insister sur la compétitivité mais aussi sur la résilience. Comme l'a montré la dernière pandémie, nous sommes tributaires des autres mais aussi dépendants. Il faut donc créer un réseau d'approvisionnement intégré. Mais comment accélérer la planification en Europe sans déréglementation. Enfin, lorsque l'on parle de « verdissement », il ne faut pas oublier le transport qui se transforme. Dans le transport, les droits de la concurrence priment. On n'a pas assez de navires : l'Europe doit les construire, mais mieux qu'avant. Aux USA, le « Join Act » oblige les navires qui naviguent entre les ports américains à avoir été construit aux USA et avoir un équipage américain. Ce devrait être un exemple inspirant. Il faut également soutenir le transport ferroviaire. Il faut créer des champions européens dans les transports. En **réponse** à ces échanges, la Secrétaire Générale indique que toutes les contributions et les échanges vont être recueillis et « coulés » dans un document sous un même format. Elle reconnaît qu'il y a un point faible dans le document qui a été soumis à la discussion, quand on parle de politiques énergétiques. On va repoursuivre la discussion après les congés. De même quand on parle d'emplois, desquels s'agit-il ? Quels emplois créer ? On en reparlera à l'Exécutif d'octobre pour faire le point. On a des messages clairs à faire passer. On pourra aussi parler de logement ou de l'IA... Les organisations affiliées diront leur choix à la Secrétaire Générale par courrier électronique. Et, Esther conclut qu'il n'y a pas de vote puisque c'était un « document de discussion ». Mais le travail se poursuit, conclut-elle. Après cette discussion introductive, **trois projets de Résolution** sont donc soumis au Comité Exécutif.

Le premier, intitulé « **Un cadre politique et une directive sur la transition juste pour anticiper et gérer le changement** », est présenté par **Ludovic VOET, Secrétaire Confédéral**. Il dresse tout d'abord un constat : si la CES soutient pleinement l'objectif européen d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, les mesures européennes prises pour le climat sont toutefois inadaptées aux changements sociaux. Pour la CES, afin de pleinement anticiper et gérer le changement dans le monde du travail, il faut préventivement se préparer aux conséquences de la transformation numérique qui est en cours et qui devrait s'intensifier., qui pourrait avoir un impact égal voire plus significatif sur l'emploi que la transition climatique. C'est pourquoi la CES plaide en faveur du développement d'un instrument d'investissement européen permanent afin d s »assurer que les investissements requis dans les domaines climatique, numérique et social soient encouragés et garantis à long terme. La CES appelle l'UE et les gouvernements nationaux à veiller à ce que les

conditionnalités sociales constituent une exigence essentielle pour tout financement public afin de fournir en priorité des emplois de qualité et une main d'œuvre qualifiée. La planification et les financements pour l'adaptation au changement climatique sont très insuffisants. Enfin, les efforts consentis précédemment pour impliquer les syndicats dans la planification d'une transition juste ont trop souvent été absents ou insuffisants. C'est pourquoi la CES demande à la Commission Européenne d'établir une Directive pour une transition juste du monde du travail, elle devrait s'appuyer sur des plans de transition d'un emploi à un autre pour tous les secteurs. Et Ludovic termine en disant que pour l'instant du côté de la Commission, on en reste à des déclarations d'intentions : il faut des actes précis, concrets, d'autant plus la suppression des emplois n'est pas la conséquence du Pacte Vert. Dans le **débat** qui suit, l'ensemble des interventions soulignent qu'il s'agit d'un bon document et qu'il s'agit d'une bonne base de travail pour poursuivre la réflexion dans les différents groupes de travail de la CES.

La Résolution est **adoptée** à une très large majorité, avec une voix contre et 3 abstentions.

Le **Secrétaire Général Adjoint, Claes-Mikael STÄHL**, présente le second **Projet de Résolution**, intitulé « **Politique commerciale et industrielle** ». En effet, le commerce est une dimension essentielle de toute politique industrielle. L'objectif de cette Résolution est d'aborder l'agenda stratégique de la Commission avant le nouveau mandat et la réflexion en cours sur la politique commerciale en cours au sein du Conseil. Pour la CES, il faut garantir des conditions de concurrence équitable au niveau international. Elle appelle donc à repenser les règles commerciales multilatérales qui ont été écrites avant que les gouvernements ne s'engagent à prendre des mesures contre le changement climatique. Les règles de l'OMC doivent permettre à d'autres régions du monde de prendre des mesures similaires. Les syndicats doivent être impliqués dans cette réflexion et dans la réforme des règles de l'OMC pour s'assurer que le droit commercial international ne prime pas sur le droit de l'environnement. La CES soutient également le retrait coordonné de l'UE et des Etats-membres du traité sur la charte de l'énergie, récemment approuvé, en raison de son incompatibilité avec nos objectifs climatiques. Il faut imposer des normes universelles strictes et le commerce de l'UE devrait servir de levier pour améliorer la vie des travailleurs notamment dans les pays-tiers, en garantissant un meilleur respect des normes internationales du travail. Mais il s'agit là d'une approche opposée à celle présentée dans le rapport Letta. La CES insiste sur une politique commerciale centrée sur les travailleurs qui contribue à la création d'emplois de qualité tant dans l'UE que dans les pays-tiers. Enfin, la CES réitère sa demande d'exclure systématiquement les services publics directement ou indirectement du champ d'application de tout accord de commerce ou d'investissement.

Dans le petit **débat** qui suit, se dégage un large accord sur le fond. Il est toutefois insisté pour que toutes les recettes du mécanisme SEBAM (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières) soient orientées pour le climat. Il est aussi dit que la Commission Européenne doit impliquer systématiquement l'OIT dans l'évaluation et la surveillance des normes sociales de l'OMC.

La résolution est **adoptée** à l'unanimité, moins une abstention.

Enfin, la **Secrétaire Générale, Esther Lynch** présente le **troisième Projet de Résolution**, intitulé : « **Conditionnalités sociales pour le progrès social** ».

L'objectif de cette Résolution est d'aider les adhérents et la CES à garder la dynamique déjà obtenue sur la conditionnalité sociale. Pour la CES, les conditionnalités sociales constituent un élément fondamental d'une politique industrielle efficace pour des emplois de qualité. Il faut garantir que l'argent des contribuables soit utilisé pour poursuivre le bien commun, y compris pour soutenir les entreprises. Les conditionnalités sociales, ainsi que des conditionnalités environnementales et fiscales, devraient être incluses dans toutes les formes de financement public, direct et indirect de l'UE et des Etats-membres, tout en tenant compte des réalités et des besoins sectoriels spécifiques ainsi que des spécificités nationales. Elles devraient, notamment, promouvoir des emplois de qualité, incluant la négociation collective, le plein respect des droits des travailleurs et des syndicats, des salaires équitables, la sécurité du travail et de protection sociale, la formation sans frais pendant le temps de travail, de bonnes conditions de travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et, enfin, l'égalité et la non-discrimination. Des conditions sociales doivent également être incluses dans les programmes de reconstruction, y compris en Ukraine. Et la CES réitère son appel à revoir les directives de l'UE relatives à la passation des marchés publics. En résumé, les conditionnalités sociales doivent être avant l'appel d'offres, pendant et après.

Dans le **débat** qui suit cette présentation, les intervenants félicitent tout d'abord le Secrétariat, car c'est la première fois que l'on définit les conditionnalités sociales et le document est qualifié dans l'ensemble de « bon ». En effet, nous ne pensons pas seulement aux aspects sociaux, mais nous nous intéressons aussi aux aspects commerciaux, environnementaux... Nous devons jouer un rôle au niveau politique : il ne faut pas gaspiller l'argent public. Le message est clair : si l'on reçoit de l'argent public, il faut respecter les normes. Et, comme il a été dit, les conditionnalités sociales doivent être appliquées « ex ante » et « post » : s'il n'y a pas respect, des sanctions doivent s'appliquer. Des ajouts ou précisions sont toutefois demandés. Ainsi certains voudraient. Quelques ajouts au texte sont suggérés comme celui d'avoir un point pour lutter contre les salaires excessifs ou demander aux entreprises les « actifs » qu'elles détiennent au sein de l'Union ou d'ajouter la « participation » quand on parle dans la Résolution de l'information et la consultation au sein des entreprises. Il faut aussi préserver l'emploi, il est également demandé un droit fondamental à la création d'emploi au sein de l'UE avec l'argent public. Il faut analyser ensemble les exemples de gaspillages mais également identifier les exemples de bonnes pratiques.

Dans sa **réponse**, Esther remercie les organisations pour leurs encouragements. Il dit qu'elle est d'accord, notamment pour ajouter la « participation » ou pour donner aux affiliés des exemples de bonnes pratiques.

La Résolution est **adoptée** à la quasi-unanimité, moins les 4 abstentions des syndicats nordiques.

La parole est ensuite donnée à **Claes-Mikael STÄHL, Secrétaire Général Adjoint**, pour présenter le **projet de Résolution** intitulé : « **Pour un cessez-le-feu en Israël et en Palestine et pour la paix au Moyen-Orient** ». La Résolution insiste sur le fait que nous ne devons pas sortir de notre rôle et c'est la raison pour laquelle elle s'ancre sur les textes du dernier Congrès et qu'elle se concentre sur l'UE. Un grand principe à respecter sous-tend également cette Résolution : Respecter notre unité sur ce sujet difficile. C'est ainsi, comme le dit la Résolution, après l'échec des derniers pourparlers de trêve et l'invasion terrestre de Rafah par

l'armée israélienne du gouvernement Netanyahu que la CES appelle l'UE à prendre une position claire contre les politiques de belligérance de l'extrême-droite en utilisant toutes les mesures appropriées pour une action immédiate afin d'éviter de nouvelles morts et destructions à Rafah et dans l'ensemble de la bande de Gaza. Dans le même temps, la CES condamne l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas le 7 octobre 2023 et rend hommage à toutes les victimes des deux camps. La CES demande également que tous les otages détenus par le Hamas à la suite de l'attaque terroriste soient libérés sans condition. Tous les travailleurs, y compris les travailleurs palestiniens et les travailleurs migrants qui sont actuellement piégés à cause du conflit doivent être libérés et pouvoir rentrer chez eux. La CES dénonce la violence des colons à l'encontre des Palestiniens et se félicite de la décision de l'UE de convoquer une réunion du Conseil d'Association UE-Israël afin d'évaluer le respect des obligations de l'accord d'association en matière de droits de l'homme. La CES souligne également l'importance de respecter et de mettre en œuvre les ordonnances du 26 janvier, du 28 mars et du 24 mai 2024 de la Cour Internationale de Justice (Cas 192 – Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide pour la bande de Gaza – Afrique du Sud c. Israël). La réponse d'Israël est à la fois disproportionnée et en dehors des limites du droit international. La CES encourage les gouvernements à examiner ce qu'ils peuvent faire unilatéralement pour empêcher les crimes de guerre, y compris l'introduction de sanctions et demandes à l'UE d'envisager un embargo militaire. La CES appelle vigoureusement à des négociations de paix, y compris à une Conférence de Paix et elle encourage les affiliés à plaider dans leur propre pays pour la reconnaissance de l'Etat de Palestine. Elle réitère ses profondes préoccupations face aux graves pertes de vies humaines et à la situation humanitaire catastrophique de Gaza et à leurs effets disproportionnés sur les civils, en particulier les enfants. Et une fois la paix rétablie, la CES exige la reconstruction de Gaza sur la base d'un plan ambitieux de reconstruction financière, qui soutient également les institutions et les processus démocratiques. Autrement dit, sans compromettre l'aide humanitaire aux populations vulnérables, le soutien financier devrait favoriser les réformes en vue d'un Etat Palestinien viable et les mesures visant à consolider la paix et la réconciliation. D'autre part des mécanismes de contrôle devraient permettre de s'assurer que l'aide contribue effectivement aux objectifs visés et qu'elle n'est pas utilisée à mauvais escient. La sécurité et la liberté des deux Etats dépendront de la justice sociale et de la paix.

Dans le **débat** qui suit cette présentation, les organisations relèvent tout d'abord que le message de la diplomatie européenne est faible. L'Extrême-Droite, hiérarchise les vies humaines, il nous faut donc être clair. Les organisations intervenantes sont nombreuses à estimer que le texte est aussi équilibré que possible et que le mandat de la CES est respecté et qu'il n'est pas dépassé, au regard des textes adoptés lors du dernier Congrès de la CES., Plusieurs autres, toutefois, ont une approche plus nuancée, pour ne pas dire plus tranchée. Ainsi, certaines estiment qu'il faut avoir une approche aussi forte des deux côtés, et donc que la Résolution doit être renforcée et elles souhaitent qu'il ne faille pas se limiter au 7 octobre, car cela fait 76 ans qu'Israël occupe les terres palestiniennes. La Résolution ne parle pas de sanctions contre Israël et elle ne rend pas justice à la complexité de la situation. La proportionnalité n'est pas respectée compte-tenu du nombre de victime à Gaza (1.500 Israéliens tués contre 35.000 Palestiniens à Gaza). D'autres estiment qu'il y a « deux poids-deux mesures » : il n'y a aucune condamnation d'Israël qui s'attaque et détruit des écoles, des hôpitaux, des convois humanitaires... Il est aussi demandé de faire quelque chose pour les

syndicats palestiniens en lien avec les syndicats israéliens et la CES devrait entreprendre une mission en Israël et en Palestine.

En résumé, cependant, les organisations reconnaissent qu'il a fallu entamer un processus long et difficile pour arriver à ce débat. Ce texte n'est certes pas le meilleur, mais il existe et cette Résolution est importante pour nous, y compris au niveau national. Il faut aussi préciser que la reconnaissance d'un Etat Palestinien ne vaut pas reconnaissance du Hamas. Avec cette Résolution, on arrive à un certain équilibre entre des positions divergentes. Elle permet d'affirmer certains principes dont celui de la paix, sans dire qui est coupable ou qui est innocent. La CSI s'est exprimée sur ce sujet, cela nous mettrait en position de faiblesse, si nous n'étions pas capables de nous exprimer nous-mêmes. Nous avons besoin de ce texte. Il faut promouvoir le dialogue et la diplomatie : les guerres s'arrêtent toujours grâce à la diplomatie. Et le droit international est intangible et il doit être respecté.

Après ce débat, la Présidence procède **au vote**. La Résolution est **adoptée** par 271 voix pour, 4 contre et 9 abstentions.

Esther Lynch, Secrétaire Générale de la CES présente le document d'information suivant intitulé « **Composition du Parlement européen et prochaines étapes pour un traitement juste en faveur des travailleurs** ».

Elle dresse un premier constat : les élections européennes ont été globalement décevantes dans la mesure où les partis d'Extrême-Droite ont gagné des sièges et que l'équilibre entre les partis démocratiques et pro-européens s'est déplacé vers la Droite. Elle relève toutefois que les groupes démocratiques/pro-européens (PPE, S&D, Renew Europe, Verts/AE, Gauche) détiennent toujours quelque 70% des 720 sièges du Parlement Européen. Le PPE a gagné quelques sièges (+8), le Groupe S&D et la Gauche ont à peu près gardé le même nombre de sièges (respectivement -5 et -1), en revanche Renew a perdu 23 sièges et le groupe des Verts/ALE a perdu 19 sièges. Quant aux groupes d'Extrême-Droite, ECR a gagné 4 sièges et ID, 9 députés. Ensemble, ils représentent plus de 20% des sièges au Parlement Européen. Ces résultats, traduisent la nécessité de poursuivre et de renforcer les actions de la CES dans les semaines à venir, dans un contexte nouveau et plus difficile. Ces résultats montrent clairement qu'il ne peut pas y avoir de statu quo : l'Europe doit résoudre d'urgence le problème de l'insécurité économique et sociale à l'origine de la colère et de la peur grandissante dans notre société. Et toutes les forces démocratiques et progressistes doivent se rallier à un projet d'espoir visant à créer des emplois de qualité et à améliorer les conditions de travail et de vie dans toute l'Europe. C'est pourquoi la CES appelle tous les députés européens et les gouvernements à garantir l'intégration des mesures décrites dans le Manifeste de la CES afin qu'un accord équitable pour les travailleurs soit inscrit dans les priorités des institutions européennes pour la prochaine législature. La Secrétaire Générale annonce également que la CES organisera un événement au Parlement européen à Strasbourg le mercredi 17 juillet de 20h00 à 21h30. Ce sera l'occasion d'avoir un premier échange avec les députés européens sur la prochaine législature et la nécessité d'actions au niveau européen pour garantir des emplois de qualité et le progrès social.

Après cette présentation, le Président ouvre le **débat**.

L'intervention de la Secrétaire Générale recueille l'approbation de la quasi-unanimité des membres. Les organisations interviennent pour apporter des précisions sur ce qui se passe dans leur pays. Ainsi certains soulignent que dans leur pays, il y a eu un nombre énorme d'abstentions. D'autres demandent d'arracher des engagements à Von Der LEYEN..

Certains, également, insistent pour que la CES reste en bonnes relations avec toutes les forces « ouvertes », autrement dit, garder des canaux ouverts avec le PPE. Il convient également de continuer de lutter contre le travail précaire des jeunes. Il y a aussi unanimité pour continuer à lutter contre l'Extrême Droite. Les syndicats français interviennent longuement sur la situation dans leur pays après la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale française par le Président de la République qui ouvre grandes les portes à l'Extrême Droite. Ils affirment qu'ils sont extrêmement mobilisés pour éviter cette catastrophe et qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour lui barrer la route, même si l'issue est à ce jour très incertaine. Ils demandent également un débat sur l'Extrême Droite au Comité Exécutif d'octobre.

La parole est encore donnée à la **Secrétaire Générale Esther LYNCH**, pour présenter le **projet de Résolution**, relatif à la « **Création d'un Comité constitutionnel Adhoc** », pour examiner les changements nécessaires aux Statuts de la CES pour lui permettre d'améliorer le fonctionnement de l'organisation et de ses structures. Entre autres propositions, il y a celle d'adapter le préambule des Statuts en référence à la charte des valeurs de la CES ou encore la prise en compte des abstentions dans le calcul de la règle de majorité des 2/3 ou, pour la FERPA, le droit de vote au Comité Exécutif de la CES, incluant une étude. Il fera des recommandations et des propositions de changements constitutionnels au Comité Exécutif en vue de la Conférence à mi-parcours de la CES qui se déroulera à Belgrade les 20 et 21 mai 2025. Cette Résolution est **adoptée** à l'unanimité.

Claes-Mikael STÄHL, Secrétaire Général Adjoint, présente le point de débat suivant avec le document intitulé : « **Projet de réponse de la CES à la première phase de consultation des partenaires sociaux européens par la Commission sur les actions possibles dans le domaine du télétravail et du droit à la déconnexion des travailleurs** ».

Compte-tenu de l'augmentation considérable du télétravail dans le contexte de la pandémie de COVID, les partenaires sociaux européens ont conjointement identifié la nécessité d'adapter leur accord-cadre de 2022 sur le télétravail aux nouvelles circonstances et, dans ce contexte, de traiter également du droit à la déconnexion. Mais après l'échec de la négociation du fait du refus des employeurs de présenter l'accord négocié, la CES a considéré qu'il était cohérent que la Commission prenne des mesures législatives. A cet effet, elle a posé aux partenaires sociaux trois questions.

En réponse à la première question, la CES indique qu'elle est tout d'abord d'avis que la Commission a correctement identifié les opportunités et les défis liés au télétravail et au droit à la déconnexion dans son document de consultation. Elle a identifié un certain nombre de défis dans cinq domaines : l'emploi et les conditions de travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ; la santé et la sécurité au travail ; les performances des travailleurs et la protection de la vie privée ; l'égalité de traitement et la non-discrimination et, enfin, la mobilité géographique et le télétravail transfrontalier. La CES est d'accord avec ces défis et a identifié un défi supplémentaire dans le domaine des droits de représentation des syndicats et des travailleurs.

En ce qui concerne la deuxième question portant sur la nécessité d'une action de l'UE pour résoudre l'un des problèmes identifiés. Compte-tenu que les problèmes liés sont tellement liés, la CES estime qu'une législation globale est la mieux à même de protéger les droits des travailleurs ainsi que leur santé et leur sécurité au travail. Elle estime en outre qu'il est de la

plus haute importance de garanti que le droit à la déconnexion s'applique à tous les travailleurs et ne se limite pas qu'aux travailleurs effectuant du télétravail.

En ce qui concerne la troisième question, la CES accueille favorablement une initiative sous la forme d'une directive qui fixe les exigences minimales pour les travailleurs effectuant du télétravail. Et elle insiste sur le fait que le terme « télétravailleur » comme approprié. En effet, le télétravail ne constitue en aucun cas une nouvelle ou une forme d'emploi ou une catégorie de travailleurs. Le télétravail est une forme d'exécution du travail, utilisant principalement les techniques de l'information et de la communication (TIC).

Dans le **débat** qui suit, les réactions des membres portent essentiellement sur des formulation/ modifications dans le texte.

Dans sa **réponse**, Claes-Mikael précise qu'il s'agit d'un premier texte exploratoire et qu'il va intégrer les modifications demandées. Dans la seconde phase de consultation, on ira plus dans le détail. Il souligne enfin, que ce jour est le dernier de la consultation. Il est donc impératif de définir une position.

Finalement le projet de réponse est **adopté** à l'unanimité, moyennant les quelques modifications souhaitées.

La parole est ensuite donnée à **Tea JARC, Secrétaire Confédérale**, pour présenter le **projet de position** intitulé : « **Propositions Stages** ».

Comme le dit la rapporteuse, la CES prend note avec certaines réserves de la proposition de la Directive « « Proposition Stages » de la Commission européenne. En effet, la CES soutient l'objectif de la Directive proposée visant à améliorer et à faire respecter les conditions de travail des stagiaires et à lutter contre les relations d'emplois traditionnelles déguisées en stage. Elle soutient la Recommandation du Conseil – tout en déplorant qu'elle ne soit pas contraignante relative à un cadre de qualité renforcée pour les stages. Mais elle relève aussi plusieurs lacunes dans cette proposition de directive. Tout d'abord, le champ de la proposition est trop restrictif. En effet, elle n'aborde pas la question des stages après l'obtention d'un diplôme, comme le Parlement Européen l'a proposé dans sa Résolution . Elle ignore également les formes de stages les plus abusives qui sont non rémunérés. Elle ne précise pas non plus en quoi consiste les stages et ce qu'ils devraient être-là proposition traite aussi tous les stages de manière égale et indépendamment de de leur type ce qui est source de confusion. C'est pourquoi la CES insiste sur la nécessité de clarifier la définition des stages afin d'assurer qu'ils ne sont pas uniquement liés à une relation d'emploi, ce qui poserait problème pour trois raisons importantes : cela pourrait mener à la création d'une troisième catégorie de travailleurs, cela exclut les stagiaires qui ne bénéficient d'aucune rémunération et cela entretient la confusion entre les stages effectués dans le cadre du système éducatif, les apprentissages et les stages après l'obtention d'un diplôme. En revanche, la définition devrait porter sur les stages sur le marché ouvert de l'emploi, ceux relevant des politiques actives du marché du travail (PAMT- et ceux obligatoires dans la cadre de la formation professionnelle. La Directive doit garantir la garantie d'égalité de traitement et elle doit également déterminer les critères qui définissent les qualités des stages. Il convient enfin, de combattre les relations d'emplois traditionnelles déguisées en stage et lutter contre les faux stages et un observatoire devrait être créé pour la collecte de données au niveau national et au niveau international.

Après cette présentation, un bref **débat** s'engage.

Même si dans les interventions, il y a accord pour reconnaître que des progrès ont déjà été accomplis, un constat se dégage toutefois : cette Directive n'est globalement pas satisfaisante

, elle pourrait donc être grandement améliorée. Il est aussi demandé d'être très vigilant sur le champ d'application. Il y a donc un large accord avec les propositions du Secrétariat.

Dans sa **réponse** Tea insiste sur la nécessité d'avoir une définition claire du « stage », or la Directive entretient le flou. Elle le répète, nous ne voulons pas créer de nouvelles formes d'emplois. Et on veut conserver les systèmes qui fonctionnent bien. Elle reprécise qu'il ne peut y avoir de frais pour le/la stagiaire. Et de conclure : ça progresse, mais la route sera longue.

Finalement, le projet de position est **adopté** à une très large majorité, moins 8 voix contre et 2 abstentions.

La **Secrétaire Générale Esther Lynch** présente ensuite le **Projet de Résolution** intitulé «**Assurer la sécurité : un nouvel élan pour la paix est nécessaire** ».

Dans sa présentation, Esther précise tout d'abord qu'il s'agit aujourd'hui d'une première étape. Elle rappelle aussi que conformément à sa Constitution et à la charte des valeurs de la CES la paix est une condition préalable au plein exercice des droits de l'homme et à une démocratie stable et qu'il n'y a pas de paix et de sécurité sans justice sociale. La paix a également toujours été au cœur du projet européen. C'est pourquoi, la CES est gravement préoccupée par le nombre croissant de guerres et de conflits violents en Europe et dans le monde. Elle appelle donc à une conception élargie de la sécurité qui ne se concentre pas exclusivement sur les scénarios de menace militaire, mais prenne également en compte les menaces pesant sur les réseaux 'information, de communication, d'approvisionnement, de transport et de commerce, la sécurité des matières premières et de l'approvisionnement énergétique, la cybersécurité, la désinformation, la désignation des minorités comme boucs émissaires, ainsi que les effets du changement climatique et des pandémies mondiales.. Pour la CES également les ressources destinées aux incitatives en matière de défense ou de sécurité ne doivent pas provenir d'une réduction des ressources destinées aux objectifs sociaux. Des conditions sociales strictes doivent s'appliquer au financement du secteur de la défense comme à tout autre secteur recevant des fonds publics. En demandant aux institutions de l'UE d'accorder la priorité à la paix, elle souligne que cela nécessite que la politique de sécurité de l'UE doive être intégrée dans une politique étrangère européenne, plus large et cohérente, qui donne la priorité à l'utilisation du large éventail d'outils diplomatiques, commerciaux et de résolution des conflits. L'UE doit jouer un rôle nettement plus important dans la consolidation de la paix et renforcer son rôle dans le soutien actif à la non-prolifération des armes de destruction massive ainsi qu'en exerçant un contrôle strict des exportations européennes de biens à double usage. Les Etats-membres doivent associer pleinement les syndicats et les partenaires sociaux aux processus de paix.

Dans le **débat** qui suit les organisations reconnaissent que c'est un sujet difficile car il faut tenir compte de la sensibilité des uns et des autres. Plusieurs remercient Esther pour ce texte important mais délicat pour chacun des membres. Toutefois, certains souhaitent que la CES soit plus critique, qu'elle fasse état de ses inquiétudes. En effet est-il rappelé : 1 euro pour le budget militaire c'est 1 euro de moins pour les hôpitaux, l'école. On dépense de plus en plus pour la course aux armements. Il faut davantage parler de l'industrie de la guerre et renforcer l'idée que l'UE doit avoir une action volontariste très forte. Une organisation soulève toutefois une question de procédure estimant que tout indique qu'il faut mener au sein de la CES un débat de fond sur ces questions dont on n'a pas l'habitude.

Dans sa **réponse**, Esther se dit très contente de tous ces commentaires. Elle fait toutefois remarquer que les suggestions faites ne faciliteront pas l'adoption. Elle ajoute également que ce n'est pas la seule fois que l'on discute de ce sujet et qu'il est important d'engager immédiatement le débat. Elle souhaite que la Résolution soit adoptée, car elle a besoin d'un mandat clair pour participer aux débats. En effet, demain, elle doit rencontrer la personne qui est chargé de rédiger un rapport sur cette question. Ultérieurement ajoute-t-elle on pourra rediscuter de tout cela et mettre si nécessaire en place un Comité Adhoc. Mais pour aujourd'hui, l'important c'est le mandat à obtenir.

Finalement, la Résolution est **adoptée** à la quasi-unanimité, moins 9 abstentions.

Isabelle SCHÖMANN, Secrétaire Générale Adjointe, présente ensuite le Projet de Résolution intitulé « Passons à l'offensive pour combattre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail »

La prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail ont des priorités essentielles d la CES. Or, la Directive récemment adoptée pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ne prévoit pas de dispositions significatives pour rendre le monde du travail plus sûr pour les travailleuses. Elle ne reconnaît pas non plus le rôle des syndicats en tant que tels pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles. C'est pourquoi, la CES appelle à une nouvelle Directive européenne éradiquant les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail. Elle devrait être incluse dans le programme de travail de la prochaine Commission et du Parlement Européen. La nouvelle Directive doit inclure des mesures visant à prévenir et à combattre toutes les formes pertinentes de violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail, en ligne et hors ligne et proposer des solutions pratiques pour des lieux de travail sûrs dans une perspective intersectionnelle, dans laquelle les partenaires sociaux doivent être impliqués et les syndicats jouer un rôle-clé. Il faut également continuer à faire campagne pour la ratification et la pleine mise en œuvre de la Convention C 190 – via une Directive de l'UE - et de la recommandation 206 de l'OIT, ainsi que de la Convention d'Istanbul. Enfin, il faut s'attaquer aux violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail par le biais du dialogue social de l'UE. La CES demande le maintien d'une Commissaire à l'égalité.

Dans le **débat** qui suit les organisations estiment que la Résolution est claire et synthétique. Elles dressent ensuite un double constat: avec la pandémie il y a eu une recrudescence des violences à la maison et la majorité des crimes domestiques sont contre les femmes, ce sont des féminicides. Tout le monde convient que c'est un thème essentiel mais pas suffisamment évoqué dans les instances de la CES. Les violences envers les femmes ne se résument pas à des questions personnelles, comme on veut toujours les réduire. Dans le modèle social européen, le patriarcat n'est pas encore aboli. Il faut mettre ce thème au cœur de nos activités syndicales.

Dans sa **réponse** Isabelle remercie les membres de leur soutien et la Résolution est **adoptée** à l'unanimité.

Giulio ROMANI, Secrétaire Confédéral propose l'adoption du Règlement d'Ordre Interieur du Comité de Coordination des Conseils Syndicaux Interrégionaux. Il s'agit d'accepter les modifications rendues nécessaires du Règlement de 2017 après le Congrès de la CES, conformément à ses statuts. Le seul changement concerne l'obligation pour les CISR

de communiquer au Secrétariat de la CES les changements concernant leur représentation auprès du Comité de Coordination. La Résolution est **adoptée** à l'unanimité.

Ludovic VOET et Tea JARC, Secrétaires Confédéraux présente le **document de discussion** intitulé « **Prochaines étapes de la CES pour un travail via les plateformes équitables** ».

Il s'agit de penser aux prochaines étapes. Cette Directive relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme a été adoptée sans les voix de la France et de l'Allemagne, mais il y a eu les 24 voix requises. La CES est satisfaite du fruit des efforts déployés. Il faudra surtout suivre la transposition et avoir des normes fortes de contrôle. Il faudra créer un groupe d'experts pour la transposition.

Dans le petit **débat** qui suit, les organisations félicitent le Secrétariat pour le combat mené et la victoire obtenue. Les organisations sont d'accord pour la mise en place d'un groupe d'experts informel, comme la CES l'a fait pour le salaire minimum.

Dans leur réponse les deux rapporteurs soulignent qu'il y a eu un potentiel grâce à l'échange d'informations et d'expériences syndicales. Il est aussi souligné qu'il n'y a pas que UBER, ou les chauffeurs ou les livreurs... De nombreux autres métiers sont concernés. L'objectif ultime est d'arriver à une Convention OIT. Le document est adopté à l'unanimité et au terme de cette discussion, Ludovic informe le Comité Exécutif qu'il passe le relais » sur ce dossier à Tea JARC, lui-même ayant repris le dossier économique.

Enfin, la parole est donnée à la **Secrétaire Générale, Esther LYNCH** pour ses **communications**. Sans tout reprendre, elle revient tout d'abord, sur les résultats des élections européennes qui ont vu un glissement à Droite du PE et une augmentation des élus d'Extrême Droite. Ces résultats ne remettent pas en cause la prééminence des partis pro-européens au P.E, même si la tâche sera rendue plus difficile pour avancer sur les projets sociaux que la CES défend et veut promouvoir. Elle a aussi évoqué la Présidence hongroise de l'UE en appelant à être fermes sur nos dossiers. Elle a dénoncé la proposition de la Présidence hongroise d'un élargissement « au mérite ». Certains pays font face à des procédures de « déficit excessif ». Ils doivent donc élaborer des Plans Nationaux d'Action. Elle relève que la participation des partenaires sociaux est « souhaitable » mais pas obligatoire. Le Conseil européen adoptera son agenda stratégique les 27 et 28 juin 2024. Il établira de son point de vue la direction et les objectifs de l'UE pour la période 2024-2029. Elle appelle les membres à continuer d'intervenir auprès de leur gouvernement pour que l'agenda stratégique inclue la nécessité d'actions au cours de la prochaine législature pour garantir des emplois de qualité et pour progresser dans la mise en œuvre complète du Socle Européen des Droits Sociaux, y compris sur la base des déclarations de Val Duchesse et de La Hulpe. Cette dernière, même si elle est moins ambitieuse que la CES espérait, reprend les priorités syndicales cruciales liées à notre programme d'action et au Manifeste des élections européennes. Cette Déclaration de La Hulpe a été signée par les Institutions Européennes, tous les partenaires sociaux, à l'exception toutefois de BusinessEurope et tous les Etats-membres, à l'exception là aussi de la Suède et de l'Autriche. Enfin, elle évoque l'événement que la CES organisera au Parlement européen à Strasbourg le mercredi 17 juillet de 20h00 à 21h30. Ce sera l'occasion d'avoir un premier échange avec les députés européens sur la prochaine législature et la nécessité d'actions au niveau européen pour garantir des emplois de qualité et le progrès social.

Elle termine en rappelant que le prochain Comité Exécutif de la CES aura lieu à Bruxelles les 15 et 16 octobre 2024.

En **question diverse**, le syndicat suisse attire l'attention du Comité Exécutif et dénonce le fait que dans son pays, la législation sur les licenciements est tellement lacunaire qu'un employeur peut licencier un salarié quand il le veut et comme il le veut.

Cette dernière observation clôt la réunion du Comité Exécutif d la CES.

Henri